

Conseil Général Haut-Rhin

Direction de la Solidarité
Service Tarification
des Établissements Sociaux

REÇU A LA PRÉFECTURE

29 JUIN 2005

Colmar, le

ARRETE 2005 - 00363 DSOL
du 28 JUIN 2005

**portant dotation globale du service social gérontologique de l'Association
Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées de Mulhouse**

- VU** la convention de délégation du service social gérontologique du 27/10/2004,
- VU** la proposition du budget prévisionnel 2005 du 27 octobre 2004 et les courriers des 11 janvier 2005 et 18 mai 2005 de l'Association haut-rhinoise d'Aide aux Personnes Agées,

ARRETE

Article 1^{er}

La dotation globale du service social gérontologique de l'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées de MULHOUSE est fixée, pour l'année 2005, à 2 312 983 €.

Article 2

Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	29 JUIN 2005
	Publication - Notification le	5 JUL 2005



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Le Directeur de la Solidarité

Jacques BORDONE

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Pour copie conforme
COLMAR, le 5 JUL 2005
Pour le Président par délégué
Le Directeur
Pour le Directeur
Le Chef de Service

Sophie DINTINGER

Hôtel du Département
100, avenue d'Alsace
BP 20351
68006 Colmar Cedex

Tél. 03 89 30 68 40
Fax 03 89 21 72 81
tarif.etab@cg68.fr
www.cg68.fr